

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ
RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA CÔTE-DE-GASPÉ QUI A EU LIEU À L'HÔTEL
DE VILLE DE MURDOCHVILLE, LE MERCREDI 13 AVRIL 2022 À 17 H 43**

Sont présents : Daniel Côté, préfet et maire de Gaspé
Noël Richard, préfet suppléant et maire de Grande-Vallée
Délisca Ritchie Roussy, maire de Murdochville
Mélanie Clavet, maire de Petite-Vallée
Ghislain Smith, représentant de Gaspé

TOUS MEMBRES FORMANT QUORUM

ET : Bruno Bernatchez, directeur général
Martine Denis, secrétaire de direction

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET VÉRIFICATION DU QUORUM

Le préfet, monsieur Daniel Côté, déclare la séance ouverte à 17 h 43.

**2. RÉSOLUTION 22-60 : ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE
RÉGULIÈRE DU 13 avril 2022**

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE l'ordre du jour de la réunion régulière du 13 avril 2022 soit et est adopté avec les modifications apportées, le tout devant se lire comme suit :

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Adoption de l'ordre du jour de la séance régulière du 13 avril 2022 et inscription à affaires nouvelles
3. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 16 mars 2022

A) Gestion financière et administrative et ressources humaines

4. Acceptation des déboursés du mois de mars 2022
5. Avis de motion : Règlement 22-217 : Règlement sur la politique de remboursement des frais de déplacement et autres frais inhérents et abrogeant le règlement #10-167
6. Projet de règlement 22-217 : Règlement sur la politique de remboursement des frais de déplacement et autres frais inhérents et abrogeant le règlement #10-167
7. Adoption de la structure salariale

B) Développement socioéconomique

8. État des programmes d'aide financière
9. Fonds d'investissement :

- a) Fonds de soutien aux projets structurants (appel de projets) – Octroi des aides financières
 - b) Fonds de soutien aux municipalités (appel de projets) – Octroi des aides financières
 - c) Fonds de soutien à l'expertise externe : Municipalité de Grande-Vallée – Développement des opportunités d'affaires
 - d) Fonds de soutien à l'expertise externe : Corporation de développement de Rivière-au-Renard – Réalisation d'une planification stratégique
 - e) Fonds éolien : Municipalité de Petite-Vallée – Parc du Havre – Phase 1
10. Nomination au sein du Comité aviseur d'Accès entreprise Québec
Reporté

C) Autres dossiers

11. Adoption de la déclaration *Camp de jour : coconstruire l'idéal d'un milieu*
12. Voisins solidaires :
- a) Manifestation d'intérêt
 - b) Autorisation de déposer une demande de financement
13. Demande de renouvellement de l'entente de l'Alliance pour la solidarité
14. Affaires nouvelles
Aucune
15. Période de questions pour le public
16. Ajournement ou levée de la séance

3. RÉSOLUTION 22-61 : ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 16 MARS 2022

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Mélanie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le procès-verbal de la séance régulière du 16 mars 2022 soit et est adopté.

4. RÉSOLUTION 22-62 : ACCEPTATION DES DÉBOURSÉS DU MOIS DE MARS 2022

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE les déboursés du mois de mars 2022 suivant : MRC : 269 257,46 \$, TNO : 5 070,87 \$ et Pompiers : 8 387,77 \$ soient adoptés.

5. AVIS DE MOTION : RÈGLEMENT 22-217 : RÈGLEMENT SUR LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET AUTRES FRAIS INHÉRENTS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT #10-167

Avis est par la présente donné aux membres du conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé que lors de la prochaine séance du conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé sera présenté pour adoption le règlement numéro 22-217 : Règlement sur la politique de remboursement des frais de déplacement et autres frais inhérents et abrogeant le règlement # 10-167.

Le présent avis est donné en vertu de l'article 445 du Code municipal du Québec.

Ce règlement vise à actualiser la politique de remboursement des frais de déplacement des employés et des élus qui est en vigueur depuis 2010.

De plus, une dispense de lecture est demandée étant donné qu'une copie du projet de règlement numéro 22-217 a été remise à chaque membre du conseil de la MRC avec le présent avis.

6. RÉSOLUTION 22-63 : PROJET DE RÈGLEMENT 22-217 : RÈGLEMENT SUR LA POLITIQUE DE REMBOURSEMENT DES FRAIS DE DÉPLACEMENT ET AUTRES FRAIS INHÉRENTS ET ABROGEANT LE RÈGLEMENT #10-167

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC peut, par règlement, établir un tarif applicable au cas où des dépenses seraient occasionnées pour le compte de la MRC;

CONSIDÉRANT que le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé considère qu'il est dans l'intérêt de l'efficacité administrative qu'un tel tarif et une politique de remboursement soient adoptés et mise à jour;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adopte le projet de règlement # 22-217 : Règlement sur la politique de remboursement des frais de déplacement et autres frais inhérents et règlement abrogeant le règlement #10-167.

7. RÉSOLUTION 22-64 : ADOPTION DE LA STRUCTURE SALARIALE

CONSIDÉRANT que la structure salariale actuelle a pris fin le 31 décembre 2021;

CONSIDÉRANT que la MRC a mandaté la FQM pour l'accompagner dans l'élaboration de sa nouvelle structure salariale;

CONSIDÉRANT le rapport reçu de la FQM;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Mélanie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adopte la nouvelle structure salariale et que celle-ci soit rétroactive au 1^{er} janvier 2022.

8. ÉTAT DES PROGRAMMES D'AIDE FINANCIÈRE

Point d'information.

Les conseillers prennent connaissance du document qui a été remis.

9. FONDS D'INVESTISSEMENT :

A) RÉSOLUTION 22-65 : FONDS DE SOUTIEN AUX PROJETS STRUCTURANTS (APPEL DE PROJETS) – OCTROI DES AIDES FINANCIÈRES

CONSIDÉRANT le budget disponible pour le soutien à la ruralité;

CONSIDÉRANT les demandes reçues au premier appel de projets;

CONSIDÉRANT l'importance de prioriser les investissements et les retombées pour le milieu tout en respectant nos politiques internes;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC accepte les projets qui sont jugés prioritaires dans le cadre du *Fonds de soutien aux projets structurants* et leur accorde les montants suivants :

- 1) Centre de diffusion de Gaspé – Danser pour bouger : 5 000 \$;
- 2) Musique du Bout du monde – Aménagement d'une scène permanente sur le toit du Mont Béchervaise : 50 000 \$;
- 3) Relance Fort Prével – Développement de l'offre de chalets : 25 000 \$;
- 4) Relance Fort Prével – Achat d'un tracteur pour la tonte des allées de golf : 15 000 \$;
- 5) Club nautique Jacques-Cartier – Renouvellement des équipements de l'école de voile : 5 000 \$;
- 6) Musée de la Gaspésie – Rénovation et agrandissement de la boutique : 25 000 \$;
- 7) Sentier international des Appalaches – Sentier centre-ville de Gaspé : 18 000 \$;
- 8) Sentier international des Appalaches – Adaptation du sentier des Éoliennes : 10 500 \$;
- 9) Centre polyvalent d'organismes communautaires de Gaspé – Achat d'un système de visioconférence : 5 500 \$;
- 10) Maison aux Lilas de l'Anse – Investissement pour tripler la production : 25 000 \$;
- 11) Centre culturel Le Griffon – Développement d'un service d'hébergement : 40 000 \$;

- 12) Village en chanson de Petite-Vallée – Ajout à la division hébergement du Village en chanson – Phase 2 : 25 000 \$;
- 13) Garde côtière auxiliaire canadienne (Unité 24 Gaspé) – Achat d'une remorque fermée pour l'entreposage d'équipements d'urgence : 7 000 \$
- 14) Club de soccer de Grande-Vallée – Construction d'abris permanents pour les joueurs : 1 900 \$.

B) RÉOLUTION 22-66 : FONDS DE SOUTIEN AUX MUNICIPALITÉS (APPEL DE PROJETS) – OCTROI DES AIDES FINANCIÈRES

- CONSIDÉRANT le budget disponible pour le soutien à la ruralité;
- CONSIDÉRANT les demandes reçues au premier appel de projets;
- CONSIDÉRANT l'importance de prioriser les investissements et les retombées pour le milieu tout en respectant nos politiques internes;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC accepte les projets qui sont jugés prioritaires dans le cadre du *Fonds de soutien aux municipalités et leur accorde les montants suivants* :

- 1) Municipalité de Grande-Vallée – Achat d'un système de son : 10 564 \$;
- 2) Municipalité de Grande-Vallée – Mise en valeur numérique du Pont Galipeault (surcoût) : 17 500 \$;
- 3) Municipalité de Petite-Vallée – Parc du Havre – Phase 1 : 50 000 \$.

C) RÉOLUTION 22-67 : FONDS DE SOUTIEN À L'EXPERTISE EXTERNE : MUNICIPALITÉ DE GRANDE-VALLÉE – DÉVELOPPEMENT DES OPPORTUNITÉS D'AFFAIRES

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Mélanie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 5 000 \$ à la Municipalité de Grande-Vallée pour le projet « Développement des opportunités d'affaires » dans le cadre du *Fonds de soutien à l'expertise externe*.

D) RÉOLUTION 22-68 : FONDS DE SOUTIEN À L'EXPERTISE EXTERNE : CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT DE RIVIÈRE-AU-RENARD – RÉALISATION D'UNE PLANIFICATION STRATÉGIQUE

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 5 000 \$ à la Corporation de développement de Rivière-au-Renard pour le projet « Réalisation d'une planification stratégique » dans le cadre du *Fonds de soutien à l'expertise externe*.

E) RÉOLUTION 22-69 : FONDS ÉOLIEN : MUNICIPALITÉ DE PETITE-VALLÉE – PARC DU HAVRE – PHASE 1

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC autorise une aide financière maximale de 50 000 \$ à la Municipalité de Petite-Vallée pour le projet « Parc du Havre – Phase 1 » dans le cadre du *Fonds éolien*.

10. NOMINATION AU SEIN DU COMITÉ AVISEUR D'ACCÈS ENTREPRISE QUÉBEC

Reporté.

11. RÉOLUTION 22-70 : ADOPTION DE LA DÉCLARATION CAMP DE JOUR : COCONSTRUIRE L'IDÉAL D'UN MILIEU

CONSIDÉRANT la déclaration, *Camp de jour : coconstruire l'idéal d'un milieu*, présentée lors du Forum québécois du loisir sur les camps de jour tenu le 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT que plusieurs organismes ont travaillé à l'élaboration de la déclaration tels que le Conseil québécois du loisir, l'Association des camps du Québec, l'Association québécoise du loisir municipal, l'Association québécoise pour le loisir des personnes handicapées, Espace Muni, la Fédération québécoise des centres communautaires de loisirs et le Réseau des unités régionales loisir et sport du Québec;

CONSIDÉRANT que la majorité des principes et besoins nommés dans la déclaration reflète les besoins de notre territoire;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Noël Richard

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé adopte la déclaration *Camp de jour : coconstruire l'idéal d'un milieu* se traduisant ainsi :

Les principes :

- 1- Les camps de jours doivent offrir des services accessibles, sécuritaires et de qualité pour assurer le bien-être et développement global des enfants.
- 2- Les camps de jour s'inscrivent dans l'offre globale de loisir, ils sont « essentiels » pour assurer la conciliation famille-travail.
- 3- Les camps de jour sont complémentaires et en continuité au système scolaire et au système de santé.

- 4- Les camps doivent avoir la reconnaissance et les moyens pour assumer leur rôle et leurs responsabilités.
- 5- Le gouvernement doit pouvoir garantir aux parents le respect de normes de qualité et de sécurité par les camps de jour.

Les besoins :

- 1- La collaboration pleine et entière des ministères concernés (ministère de la Santé et des Services sociaux, ministère de l'Éducation, ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, ministère de la Famille, le ministère de la Culture, le ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale, le ministère du Conseil exécutif, le ministère de l'Économie et de l'Innovation et le ministère du Tourisme) :
 - a. Mettre en place un comité interministériel sur le loisir, présidé par la ministre responsable du Loisir.
 - b. Optimiser la complémentarité et le continuum des services et des espaces entre les systèmes scolaires et de la santé au bénéfice des camps de jour.
 - c. Assurer le déploiement des services adéquats pour la clientèle avec des besoins particuliers.
 - d. Arrimer les calendriers scolaires au déploiement et à la fin des opérations des différents camps.
- 2- L'octroi de sommes additionnelles pour accroître la qualité des services et la sécurité des enfants :
 - a. Assurer l'accessibilité pour l'ensemble des enfants, nonobstant la situation socioéconomique familiale.
 - b. Assurer le respect d'un ratio enfants-moniteurs adéquat pour garantir la sécurité des enfants.
 - c. Répondre aux enjeux de pénurie de main-d'œuvre.
 - d. Soutenir la formation en animation et accompagnement.
 - e. Consolider, développer et adapter les infrastructures d'accueil de camps de jour de tous les milieux.
- 3- L'application de normes de qualité et de sécurité à tous les camps de jour du Québec :
 - a. Octroyer une autorisation d'opération pour le développement des camps de jour et de l'offre existante afin de garantir la qualité des services et la sécurité des enfants en camps de jour.
 - b. Financer et déployer une campagne faisant la promotion des normes de qualité et de sécurité afin d'informer les parents.

12. VOISINS SOLIDAIRES :

A) RÉOLUTION 22-71 : MANIFESTATION D'INTÉRÊT

CONSIDÉRANT que l'appel de projets Voisins solidaires, financé par l'organisme Espace MUNI, vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives Voisins solidaires permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés;

CONSIDÉRANT que la MRC de La Côte-de-Gaspé manifeste sa volonté à développer un projet Voisins solidaires, car des besoins en ce sens ont été nommés dans tous les plans d'action des politiques familles et MADA de son territoire;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Délisca Ritchie Roussy

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé confirme l'engagement de la MRC de La Côte-de-Gaspé à mettre en œuvre, dans un délai de deux (2) ans, un projet *Voisins solidaires* avec la collaboration des citoyennes et citoyens, des municipalités, ainsi que des organismes du milieu.

B) RÉOLUTION 22-72 : AUTORISATION DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE FINANCEMENT

CONSIDÉRANT que; l'appel de projets Voisins solidaires financé par l'organisme Espace MUNI vient soutenir les municipalités et les MRC qui souhaitent développer, maintenir ou améliorer des initiatives Voisins solidaires permettant de tisser des liens sociaux et intergénérationnels, de briser l'isolement et de contribuer à la santé globale et à la qualité de vie des citoyennes et citoyens, ainsi qu'au développement des communautés;

POUR CE MOTIF,

IL EST PROPOSÉ par la conseillère de comté Mélanie Clavet

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé autorise le directeur général, à déposer une demande d'aide financière à Espace Muni pour le projet Voisins solidaires et à signer au nom de la MRC de La Côte-de-Gaspé tous les documents relatifs à la demande de financement présentée dans le cadre de cet appel de projets.

13. RÉOLUTION 22-73 : DEMANDE DE RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE DE L'ALLIANCE POUR LA SOLIDARITÉ

CONSIDÉRANT que l'entente sur la gestion du Fonds québécois d'initiatives sociales dans le cadre des Alliances pour la solidarité en Gaspésie se termine le 31 mars 2023;

CONSIDÉRANT l'importance des Alliances pour la solidarité pour la mobilisation des partenaires dans le développement de réponses structurantes de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale pour les régions du Québec et donc pour la Gaspésie;

CONSIDÉRANT que des démarches d'approche territoriale intégrée sont en place dans l'ensemble des MRC de la Gaspésie depuis 2012;

CONSIDÉRANT que ces démarches territoriales ont permis la mise en œuvre de tables de concertation intersectorielles centrées sur un objectif commun, la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale;

- CONSIDÉRANT que chaque territoire peut compter sur l'implication de nombreux partenaires en développement social et que la pérennité de ces espaces de concertation est souhaitée;
- CONSIDÉRANT que chaque MRC de la Gaspésie possède un plan de communauté qui prend particulièrement en compte les besoins des clientèles vulnérables;
- CONSIDÉRANT la volonté de la région de maintenir son implication dans la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale et ainsi demeurer un acteur de premier plan sur le territoire en regard du développement social;
- CONSIDÉRANT l'importance pour les mobilisations et la région de planifier adéquatement les investissements à long terme pour les projets structurants, et sans délai dans le financement;

POUR CES MOTIFS,

IL EST PROPOSÉ par le conseiller de comté Ghislain Smith

ET RÉSOLU à l'unanimité

QUE le conseil de la MRC de La Côte-de-Gaspé demande au ministère du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale :

- de confirmer, dans les meilleurs délais, la reconduction de cette importante mesure pour l'horizon 2023-2028;
- d'adopter une approche de renouvellement flexible et élaborée en amont de concert avec les mandataires de l'ensemble des régions du Québec;
- de bonifier l'enveloppe de l'alliance pour la solidarité de la Gaspésie 2023-2028 afin de répondre de façon structurante aux défis de la lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale.

14. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune.

15. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

Aucune question.

16. AJOURNEMENT OU LEVÉE DE LA SÉANCE

Sur proposition de madame Délisca Ritchie Roussy, la réunion est levée à 17 h 48.

Daniel Côté
Préfet

Bruno Bernatchez, MBA, AdmA
Directeur général